

## L'école inclusive

### « L'inclusion c'est faire avec les autres, comme les autres »

La scolarité des enfants en situation de handicap a longtemps été séparée du système d'enseignement ordinaire, qu'il s'agisse des établissements et services médico-éducatifs ou des classes et dispositifs spécialisés qui leur étaient réservés. La loi du 11 février 2005 institue clairement que c'est au système éducatif, qu'incombe désormais l'entière responsabilité de la scolarisation des jeunes handicapés. Cette loi marque ainsi une rupture, même si elle s'inscrit dans la continuité des lois précédentes dont celle du 10 juillet 1989. Elle induit le passage d'une logique de filière (séparation) à une logique de parcours (inclusion). Elle provoque des ruptures « dans les habitudes de travail, dans les représentations que pouvaient avoir les acteurs de l'éducation de leurs missions, de leurs compétences auprès de ces jeunes, de leur collaboration avec d'autres acteurs, de la diversité ou des différences des élèves. », comme le note J.Y Le Capitaine<sup>1</sup>.

Pour les enseignants, l'adaptation de leurs pratiques professionnelles devient une condition sine qua non pour rendre accessibles des situations pédagogiques ou

### Au sommaire de ce numéro

- L'école inclusive
- Résultats de l'expérimentations sur le repérage et le suivi des élèves « Dys »
- Les actions de formation en 2012
- Veille : biblio. sites web...

pour compenser les difficultés scolaires liées au handicap. Plus généralement, toute l'équipe éducative doit s'impliquer pour mettre en place des parcours de scolarisation adaptés et pour garantir à ces apprenants une équité de traitement par rapport à leurs camarades. « Dans les écoles, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés, notamment les élèves atteints de troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, telle que la dyslexie. Lorsque ces difficultés sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté. »<sup>2</sup>. En ce début d'année scolaire, les équipes, en lien avec les familles et les professionnels de santé vont s'attacher à mettre en place des adaptations pédagogiques et à prévoir les aménagements aux examens. Les questions de la compensation, de l'accessibilité et **de l'équité** vont être posées .... Gageons que ce soit dans une démarche inclusive !

L. Branciard

<sup>1</sup>Le Capitaine, J-Y. In : *Cahiers Pédagogiques*, n° 459, Janvier 2008, , pages 22-24

<sup>2</sup>Art. L 321-4, Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, Avril 2005)

## Résultats de l'expérimentations sur le repérage et le suivi des élèves « Dys » dans l'enseignement agricole public

Cette expérimentation s'est déroulée durant l'année scolaire 2011-2012, dans 15 établissements de l'enseignement agricole public (6 Lycées d'enseignement général et technologique, 7 Lycées professionnels et 2 centres de formation d'apprentis),<sup>1</sup> au sein desquels travaillent des enseignants et des formateurs formés sur les troubles des apprentissages et motivés pour participer ce travail de repérage et de suivi des publics en difficultés. Ils étaient identifiés comme « personnes ressources » pour mettre en place le repérage et le suivi individualisé pour les publics dys ainsi que pour coordonner l'information et la prise en charge avec les autres enseignants et personnels de l'équipe éducative.

### Enjeux et constat :

de nombreux apprenants entrent dans l'enseignement agricole avec des difficultés d'apprentissage, particulièrement dans les classes de 4e, 3e CAPA et seconde professionnelles. Lors des formations régionales et sur site, les enseignants expliquent qu'ils se sentent désemparés quand ils se retrouvent face à des classes hétérogènes avec un nombre important d'élèves ou d'apprentis qui ne maîtrisent pas les compétences de base, en lecture, écriture et calcul ou bien, qui présentent des troubles moteurs, dans un enseignement professionnel où les activités techniques sont importantes. Les pédagogues perçoivent les signes, les symptômes de ces déficiences, mais ne savent pas à quoi les attribuer. En effet, ils ont rarement de la part des familles ou de l'institution, une information sur ces difficultés d'apprentissage et constatent que la plupart de ces adolescents n'ont pas bénéficié d'un diagnostic et/ou de prises en charge pour des troubles dys en primaire et/ou au collège. En 2010, le GAP Dys s'est emparé de la question du « repérage des troubles dys » dans les établissements de l'enseignement agricole publics, comme d'un « chantier prioritaire ». Il s'est appuyé notamment sur l'étude menée l'année précédente, lors d'un voyage en Ecosse, par des membres du réseau dys, sur l'accueil des élèves en situation de handicap dans des établissements du premier, du second degré et de l'enseignement supérieur en Ecosse (2009).

---

1 - LEGTA de l'Oise, site Airion, CFA d'Auzeville, LEGTPA d'Avize, LPA de Borgo, LEGTPA de Bourg en Bresse, LEGTPA de Brioude, LPA de Plagny Legta Challuy, LPA de Montmorillon, LPA de Monravel, CFA de Loire Atlantique, site de Saint Herblain, LPA de St Gaudens, LPA de St Gervais d'Auvergne, LEGTA de Vic en Bigorre et Lycée Aquacole et Maritime de La Rochelle.

Cette étude fait ressortir comment, avec une approche très inclusive, celle clairement posée par la loi de 1993 « Education Act » puis par le « code of practice » de 1994<sup>2</sup>, l'école, avec des personnels nombreux et formés, prend en charge les élèves dès leur inscription dans les établissements. Pour les équipes en charge de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, il ne faut pas perdre de temps en les laissant sans aide et en prenant ainsi le risque de les voir se décourager rapidement et d'être en échec scolaire. Nous avons été particulièrement intéressés par les dispositifs et les outils que l'équipe enseignante met en place pour effectuer un repérage des difficultés scolaires. En 2010, une expérimentation a été mise en place dans 6 établissements pour tester l'outil de repérage utilisé en Ecosse pour faciliter le repérage des élèves « dys », par les enseignants dans les établissements du second degré.

### **Populations d'études**

Le choix des bénéficiaires de cette expérimentation s'est porté principalement sur des classes « entrantes » : les 3ème (104), les secondes générales (15) et technologiques (21), les secondes professionnelles (354), et les CAPA1 (105), ainsi que sur des classes de 1ère bac pro (41) et CAPA 2 (8), soit au total 608 élèves et apprentis.

### **Matériel et procédure**

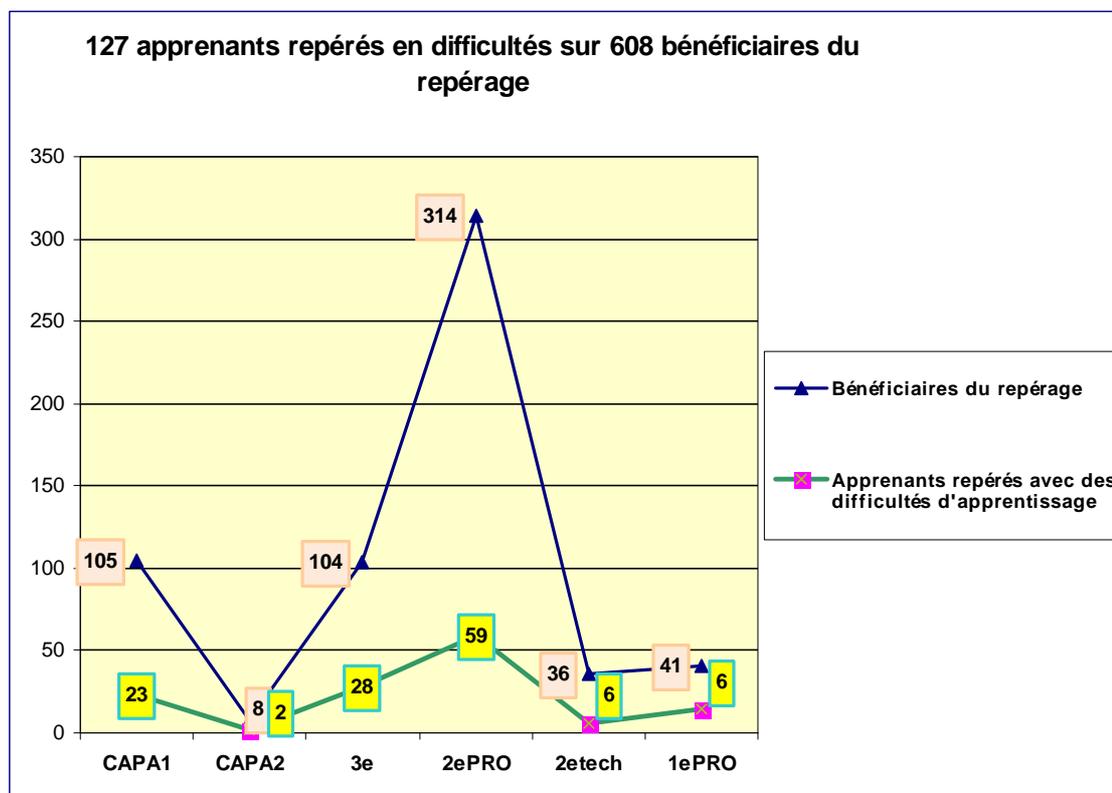
L'outil de repérage, retenu (Annexe I, p 8) prend en compte les difficultés à l'écrit dans toutes les matières, en lecture et orthographe, en mathématiques, à fixer l'attention, à mémoriser, à se repérer dans le temps et l'espace et le temps ainsi que les difficultés motrices.

Pour l'enseignant il s'agit de percevoir les signes d'alerte qui donnent des indications sur le décalage de ces apprenants par rapport à l'acquisition des compétences ou des habiletés dans les différents domaines des adolescents de leur classe d'âge. Ce travail collectif permet de prendre en compte l'apprenant dans sa globalité, dans toutes ses activités. Dès la rentrée scolaire 2011, les « personnes ressources » ont eu pour mission d'informer et de former leurs collègues à l'utilisation de l'outil de repérage avec comme préconisation d'utiliser cette grille pour mieux cerner les difficultés des apprenants. Dans chacune des matières, générales ou techniques les enseignants et formateurs sont à même de repérer dans quels domaines les élèves ou apprentis sont en échec. Ce travail a été réalisé en équipe, dans 12 établissements sur 15 et a mobilisé 137 personnes au total. Comme dans le projet Ecosse, l'objectif était de recueillir des informations sur les difficultés des apprenants très rapidement (dans le cas de cette expérimentation dans le premier mois pour la plupart des établissements et avant les vacances de la Toussaint pour les autres), afin d'orienter les élèves vers d'autres tests de repérage et/ou des bilans réalisés par des professionnels, en fonction des difficultés identifiées.

---

<sup>2</sup> <http://www.highland.gov.uk/learninghere/supportforlearners/additional-sfl-act.htm>

Dans la plupart des établissements, la grille de repérage proposée par le GAP DYS a constitué un outil pertinent et efficace pour effectuer un travail individuel, au sein de la classe ou collectif lors des réunions de concertation. La mise en commun des résultats a été effectuée dans la plupart des établissements par les personnes ressources, sans l'aide de collègues. Dans certains établissements, la grille de repérage a servi de support lors de l'élaboration des projets d'accueil individualisé (PAI). Dans la plupart des établissements, les premiers bénéficiaires de cette expérimentation résident dans la dynamique créée au sein des équipes et dans la modification des représentations que les enseignants avaient des apprenants en difficulté. Dans 10 établissements les enseignants et formateurs ont complété ce premier travail de repérage en utilisant des tests destinés aux élèves. Il s'agit pour 8 d'entre eux du test ROC 3 (Répertoire Orthographique Collectif, 2006) utilisé pour repérer les difficultés en orthographe et en lecture. Deux établissements ont utilisé le test ECLA 16 + 4 pour un public de jeunes âgés de plus de 18 ans (les personnes ressources avaient été formées pour utiliser cet outil), et dans 2 autres établissements les enseignants ont élaboré des tests de positionnement pour valider des compétences en français, maths et vérifier les habiletés motrices des élèves. L'expérimentation. La passation de ces tests a permis de confirmer les repérages réalisés par les enseignants et formateurs à partir de l'outil proposé dans l'expérimentation.



<sup>3</sup> Outil à destination des enseignants a été élaboré par le laboratoire Cogni-Sciences de l'IUFM de Grenoble, les académies de Grenoble, Montpellier et Rennes, le LPE UMR CNRS de l'UPMF de Grenoble, Département de Psychologie de l'Université Rennes 2, le Centre de référence des troubles d'apprentissage du CHU de Grenoble et de Montpellier.

<sup>4</sup> Elaboré par le laboratoire Cogni-Sciences, 2011

[http://www.cognisciences.com/article.php?id\\_article=42](http://www.cognisciences.com/article.php?id_article=42)

Les pourcentages des apprenants pour lesquels des difficultés d'apprentissage ont été identifiées grâce aux différents outils de repérage sont les suivants :

CAPA1	CAPA2	3e	2e pro	2e gén et technologique	1ère Pro
21,9%	25%	26,92%	16,67	16.6 %	36,59%

La première analyse de ces résultats fait ressortir l'importance du nombre d'apprenants en difficulté, dans certaines classes des établissements impliqués dans l'expérimentation, à savoir les classes de CAPA1, CAPA2, 3e, seconde technologiques et 1ère professionnelle pour lesquelles **il y a un pourcentage de plus de 20% des apprenants repérés, et près de 17% en seconde professionnelle et seconde générale et technologique.**

Ces premiers résultats confirment le constat de départ.

Les résultats de l'expérimentation dans l'enseignement agricole sont très supérieurs aux taux évalués de l'incidence théorique de la dyslexie, pour la population d'âge scolaire de 7 à 8 %.

#### **La confirmation du repérage effectué par les enseignants et formateurs :**

Suite à ce premier travail de repérage, les personnes ressources ont sollicité les familles pour que celles-ci fassent des démarches auprès de leur médecin afin de demander des bilans effectués par des professionnels de la santé : orthophonistes, neuropsychologues ou ergothérapeute, en fonction des troubles repérés. Il s'agissait d'alerter les familles sur les troubles et de proposer des aménagements adaptés pour leurs enfants, mais aussi de vérifier les résultats obtenus lors des tests de repérage.

- Pour 58,26% , de ces familles ce repérage mis en place par l'équipe éducative a été apprécié, et pour 74 adolescents sur 127 identifiés en difficulté, un bilan a été demandé.
- Pour 29,92% des familles, ce contact a permis d'aborder les difficultés scolaires de l'élève et de préciser que des bilans avaient été réalisés en primaire et ou au collège et qu'une prise en charge orthophonique avait été mise en place, ce qui venait confirmer les difficultés identifiées par le repérage. Des bilans ont été transmis.
- Enfin, pour 12. 82 % des familles, la démarche de sensibilisation mise en œuvre par l'équipe éducative n'a pas abouti. Par manque de temps ou d'intérêt, elles n'ont pas voulu se déplacer pour rencontrer l'équipe éducative ou prendre contact avec eux et n'ont pas vu la nécessité de mettre en place des bilans pour leurs enfants. Il est important de préciser que la majorité des apprenants sont internes et que leurs familles sont parfois très éloignées de l'établissement.

## Bilans transmis par les familles ou effectués par des professionnels de santé

(résultats transmis en mars 2012 : 48 bilans réalisés, 26 demandes de rendez-vous).

Etablissements	Bilans transmis/familles après le repérage	Bilans réalisés après repérage	Retours Bilans	Bilans Positifs «~dys~»	Bilans négatifs «~dys~»
Airion	3	3	3	3	
Montmorillon	1	1	1	1	
Bourg en Bresse	3	6	3	3	
Avize	5	3	3	3	
La Rochelle	17	18	18	17	1
Challuy et Plagny	1	7	7	5	2
Vic en Bigorre	3	3	3	3	
Montravel					
Brioude	1	1	1	1	
St Gaudens	2	2	2	2	
Borgo	3	4	3	3	
Total :	39	48	44	41	3

**Bilans positifs** **93,18%**

**Bilans nouveaux + bilans transmis** **83 / 127**

**Bilans réalisés en attente de diagnostic : 4**

### Le dispositif mis en place pour l'accompagnement des publics en difficultés d'apprentissage :

Dans tous les établissements, les personnes ressources ont mis en place des adaptations pédagogiques et du soutien individuel.

Une fois les difficultés des apprenants identifiées, nous avons souhaité nous intéresser à leur accompagnement et à l'individualisation des parcours de scolarisation, en lien avec la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les élèves repérés,

pris en charge ou non, se retrouvent en difficultés face aux apprentissages et les enseignants et formateurs ont mis en place des dispositifs pour les accompagner. Il s'agit dans un premier temps de l'élaboration de Projet d'Accueil Individualisés (PAI). Dans les établissements impliqués dans l'expérimentation, quand les personnes ressources étaient membres du GAP, (9/15), ce sont elles qui avaient la mission de mettre en place les PAI, même si dans certains cas elles ont été aidées par des membres de l'équipe éducative (Proviseur adjoint, infirmier, CPE) et par des collègues enseignants. Ainsi, sur les 127

apprenants repérés en difficulté d'apprentissage, **113 PAI ont été mis en place**. Le lycée de St Gervais n'a pas mis en place de PAI cette année et le CFA de Nantes n'est pas concerné par ce dispositif qui concerne uniquement la formation scolaire, mais a mis en place un dispositif de suivi et d'accompagnement pour 7 apprentis en s'appuyant sur **« un contrat de parcours individualisé »**.

Pour des élèves ayant des diagnostics et des prises en charges antérieures, **9 équipes de suivi** ont été mises en place et ont donné lieu à des Projets Personnels de Scolarisation (**PPS**). Ce faible pourcentage s'explique notamment par une difficulté que les établissements de l'enseignement agricole rencontrent dans certains départements où les enseignants référents ne viennent pas dans les établissements hors Education Nationale.

Et enfin, **91 dossiers de demandes d'aménagement aux examens ont été envoyés à la MDPH (soit pour 71, 65 % des apprenants repérés)**

## Conclusion

« L'école est incontestablement le lieu idéal pour détecter les troubles d'apprentissage afin d'espérer avancer vers une meilleure prise en charge globale de la problématique. » (M. Habib,<sup>5</sup>). C'est en effet ce que

---

<sup>5</sup> Habib M., et al., 2011, Repérage scolaire des enfants dyslexiques en fin de primaire à l'aide de l'outils « reperdys » : l'étude de « six pour dys » en région PACA, *Développements, revue interdisciplinaire du développement cognitif normal et pathologique*, 8, 21-35

cette expérimentation, menée dans des établissements de l'enseignement agricole tend à démontrer. Le repérage mis en place a permis d'identifier les difficultés d'apprentissage d'un pourcentage important d'adolescents, globalement plus de 20% d'entre eux. Le diagnostic réalisé par des professionnels de santé, apporte des informations sur la nature des troubles pour des jeunes dont les difficultés n'avaient jamais été identifiées, et facilite ainsi leur prise en charge sur le plan pédagogique. Ces pourcentages élevés interrogent toutefois sur les politiques de dépistage en maternelle et en primaire, mais aussi sur la capacité du système d'enseignement général et agricole, à mettre en place des prises en charges dans une démarche inclusive. Pour les équipes éducatives qui ont participé à l'expérimentation, et plus particulièrement pour les personnes ressources qui ont accompagné leurs collègues, cette démarche de repérage leur a permis de modifier leurs représentations sur ces apprenants dont ils ne comprenaient pas toujours le fonctionnement et les a engagés durablement dans une analyse réflexive de leurs pratiques pédagogiques.

## Démultiplication

Les établissements qui souhaitent mettre en place ce types de dispositifs pour le repérage et le suivi des apprenants peuvent contacter : [laetitia.branciard@educagri.fr](mailto:laetitia.branciard@educagri.fr)

**Annexe 1 - Repérage des difficultés chez les apprenants, lors des apprentissages**  
**Dans toutes les matières par chaque enseignant ou formateur**

<b>Difficultés à l'écrit dans toutes les matières</b>	
Copie	
Prise de notes	
Mauvaise graphie	
Lenteur d'exécution malgré une bonne compréhension orale	
Difficultés pour transcrire ses idées en expression écrite	
Discordance entre les capacités de compréhension et d'expression orales et ce qu'il exprime à l'écrit	
<b>Difficultés de lecture et d'orthographe</b>	
Lecture et écrit phonétiques	
Persistance d'erreurs phonologiques et/ou visuelles en lecture et orthographe (confusions, inversions, omissions, ajouts de phonèmes, mots pour d'autres - exemple : tigre pour lion)	
Sauts de lignes en lecture	
Mauvaise compréhension des textes lus	
En orthographe : fautes d'individualisation des mots, fréquentes fautes d'usage	
Difficultés à consolider un stock orthographique stable (mots invariables, mots écrits plusieurs fois dans un même texte de manières différentes...)	
Fréquentes erreurs d'application des règles grammaticales	
Nombreuses ratures	
<b>Difficultés à fixer l'attention</b>	
A se concentrer sur la durée et s'il y a du bruit	
Commet beaucoup d'erreurs d'inattention	
Oublie souvent son matériel	
Interrompt souvent l'enseignant sans demander la parole	
<b>Difficultés à se repérer dans le temps et l'espace</b>	
Espace feuille, utilisation de tableaux	
Problèmes de latéralisation	
La chronologie	
Persistance des difficultés pour classer, organiser, ranger	
<b>Difficultés à mémoriser</b>	
les mots nouveaux et le vocabulaire spécifique à chaque discipline	
les tables de multiplication, les poésies, leçons...	
<b>Difficultés en mathématiques</b>	
Troubles dans l'acquisition du nombre, difficultés dans la manipulation des grands nombres (lecture, écritures)	
Difficultés en géométrie (repérage dans l'espace)	
Difficultés dans la résolution de problèmes (énoncés à lire, organisation de la démarche...)	
<b>Difficultés motrices</b>	
Des gestes maladroits	
Des problèmes d'équilibre (chutes ou trébuchements fréquents), ...	
Des difficultés pour les sports de ballons	
<b>Grande fatigue</b> pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur des efforts fournis.	
<b>A vérifier par l'équipe éducative :</b>	
<b>Une prise en charge/orthophonie, psychomotricité...</b>	
Durée, année	
<b>Une demande d'aménagements aux examens</b>	acceptée ou refusée/Année, diplôme
<b>Parcours scolaire aménagé</b>	
PAI, PPS , PPRE, Projet individualisé	
Autres aménagements dans le cadre de la scolarité ou de la formation	

Source : GAP DYS - Enfa

## Actions de formation nationales, régionales et sur site

### Année scolaire 2011-2012

En ligne sur google map

http : <http://g.co/maps/yf3dw>

### Programmées en 2012

- « Formation des AVS sur les troubles dys et l'accueil des élèves en situation de handicap » DRAAF Champagne-Ardenne 19 septembre, Châlons en Champagne.
- « Mise en place du dispositif de repérage et de suivi des apprenants « dys », (appel à projet) St Gervais d'auvergne, 27-28 sept.
- « Retour d'expérience suite aux 3 formations régionales « dys » mise en place en Aquitaine » en 2011, 28 septembre, Bazas.
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages : dysphasie, dyslexie, dyspraxie » (PRF Ile de France), Legta Brie Comte Robert, 18-19oct 2012
- «Quels aménagements pédagogiques pour les apprenants dys ?», (appel à projet)EPL Saint Rémy de Provence , Novembre
- « Prise en charge des troubles dys dans l'établissement » CFA de Montauban, 7-8 novembre
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages : dysphasie, dyslexie, dyspraxie » (PRF Franche-Comté), Besançon, 12,13 novembre.
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages : dysphasie,

dyslexie, dyspraxie» (PRF Champagne-Ardenne), Troyes, 15,16 novembre.

## Colloques, journées d'études

- FISAF  
Accompagnement des troubles cognitifs et des apprentissages, la question spécifique des dys : ou en sommes nous aujourd'hui ? Etat de la recherche et des pratiques Centre de congrès les 26 – 27 & 28 novembre 2012, Nantes  
<http://www.fisaf.asso.fr/federer-reseau-adherents/35eme-congres-national-de-la-fisaf.html>

## Des ressources sur les troubles des apprentissages :

### Ouvrages, revues

#### ■ Décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés, JORF n°0171 du 25 juillet 2012

Notice : le décret précise les conditions dans lesquelles une aide humaine est apportée aux élèves handicapés scolarisés dans une classe de l'enseignement public ou d'un établissement sous contrat. Il distingue et définit deux types d'aide humaine en fonction des besoins de l'élève : l'aide individuelle et l'aide mutualisée. **L'aide mutualisée** est destinée à répondre aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue. Ces aides sont attribuées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées au sein des MDPH qui se prononce au regard d'une évaluation de la situation scolaire de l'élève handicapé, en prenant en compte notamment son environnement scolaire, la durée du temps de scolarisation, la nature des activités à accomplir par l'accompagnant, la nécessité que l'accompagnement soit effectué par une même personne identifiée, les besoins de modulation et d'adaptation de l'aide et sa durée.

**L'aide individuelle** a pour objet de répondre aux besoins d'élèves qui requièrent une attention soutenue et continue, sans que la personne qui apporte l'aide puisse concomitamment apporter son aide à un autre élève handicapé. Elle est accordée lorsque l'aide mutualisée ne permet pas de répondre aux besoins d'accompagnement de l'élève handicapé. Lorsqu'elle accorde une aide individuelle, dont elle détermine la quotité horaire, la commission susmentionnée définit les activités principales de l'accompagnant. ».

## En ligne

### ■ « Les troubles du langage écrit de l'enfance à l'âge adulte »,

Colloque organisé par L'université du Mirail Toulouse II et APEDYS Midi-Pyrénées Les 16 et 17 mars 2012. Communications/Vidéos et diaporamas accessibles à cette adresse <http://w3.coll-tble-lang.univ-tlse2.fr>.

### ■ Dépistage précoce de la dyslexie

La dyslexie de l'enfant ne se diagnostique guère avant l'entrée dans le monde scolaire. Des scientifiques australiens ont décidé de savoir s'il y avait des signes avant-coureurs en étudiant pendant cinq ans une centaine d'enfants. Plus la dyslexie est détectée tôt, et plus tôt l'enfant pourra être pris en charge.

<http://www.youtube.com/watch?v=idwQdTtVZg>

### ■ Revue de l'INSERM : **Science & Santé Dossier : Cerveau, le secret de l'apprentissage** (sept./oct. 2011)

Les neurosciences de l'apprentissage, qui s'intéressent à l'ontogenèse des systèmes de connaissance (matière scolaire fondamentale mais aussi base du développement social et affectif de l'enfant) et à leurs bases cérébrales, sont appelées à jouer un rôle

fondamental dans la conception de nouvelles méthodes d'enseignement et dans le traitement de troubles cognitifs développementaux.

A télécharger

<http://www.inserm.fr/actualites/rubriques/magazine-science-sante>

### ■ **Les relations entre enseignant et Auxiliaire de Vie Scolaire dans la scolarisation des élèves en situation de handicap**

Notes du CREN n°10 Avril 2012

<http://www.cren-nantes.net/IMG/pdf/NotesduCRENno10.pdf>

### ■ **Guide de survie du professeur confronté à des élèves dys**

Ce document en ligne est conçu par Celia Guerrieri, enseignante en lettres. Elle note dans la préface : « ce site se veut aussi concret et pragmatique que possible, en s'adressant à un public d'enseignants aussi large que possible. Comme il est fondé sur mon expérience, il est néanmoins uniquement consacré aux classes de collège et lycée. Selon moi, l'objectif d'un professeur soucieux d'aider ses dys doit aller dans deux directions : leur faciliter la vie et les amener vers leur autonomie. »

[http://guerrieri.weebly.com/uploads/1/5/0/8/15/08023/manuel\\_de\\_survie\\_pour\\_les\\_prof.pdf](http://guerrieri.weebly.com/uploads/1/5/0/8/15/08023/manuel_de_survie_pour_les_prof.pdf)

### ■ **Dyslexie L'intelligence gâchée.** In :

l'Express

[http://www.lexpress.fr/informations/dyslexie-l-intelligence-gachee\\_624733.html](http://www.lexpress.fr/informations/dyslexie-l-intelligence-gachee_624733.html)

Directeur de publication, Michel BASCLE  
Directeur de l'Enfa  
Rédaction Laetitia Branciard animatrice du Réseau & du GAP « Dys »  
Plateforme dys : <http://dys.enfa.fr>